



Boîte à outils pour la lutte intégrée contre les ravageurs pour les agriculteurs

Résumé

Ce rapport a été préparé par Arcadia International G.E.I.E., l'Université Agricole d'Athènes, Areté, Ecorys Brussels, CONSULAI, IHS Markit, et l'Institut Français de la Vigne et du Vin

Novembre 2022



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la DG Agriculture et développement rural
Direction B – Durabilité

Unité B2 - Durabilité environnementale
Contact contenu : agri-b2@ec.europa.eu

Unité A.3 – Performance de la Politique
Contact dissémination : AGRI-EVALUATION@ec.europa.eu

Commission européenne
B-1049 Bruxelles

Boîte à outils pour la lutte intégrée contre les ravageurs pour les agriculteurs

Résumé

***Europe Direct est un service pour vous aider à trouver des
réponses
à vos questions sur l'Union européenne.***

Numéro de téléphone gratuit (*) :

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Les informations fournies sont gratuites, tout comme la plupart des appels (bien que certains opérateurs, boîtes téléphoniques ou hôtels peuvent vous facturer).

AVIS JURIDIQUE

Les informations et les opinions présentées dans ce rapport sont celles leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission. La Commission ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans la présente étude. Ni la Commission ni aucune personne agissant pour son compte ne peuvent être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette publication.

Vous trouverez plus d'informations sur l'Union européenne sur Internet (<http://www.europa.eu>).

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2023

PDF ISBN : 978-92-76-53694-9

DOI : 10.2762/225

KF-08-22-241-FR-N

© Union européenne, 2023

La reproduction est autorisée à condition que la source soit reconnue.

OBJECTIFS

Le « *projet pilote - Élaboration d'une boîte à outils pour les pratiques de lutte intégrée dans l'ensemble de l'Union Européenne* », rebaptisé « *Boîte à outils pour la lutte intégrée pour les agriculteurs* » par la CE – DG AGRI a été initié par le Parlement européen et commandé par la Commission européenne, Direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI) en 2020.

Le principal **objectif du projet pilote** est de fournir une information utile à la mise en place d'actions futures au niveau de l'UE et des États membres, y compris la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) après 2023. Cet objectif principal se comprends à travers quatre objectifs spécifiques :

- Fournir une description la plus complète possible des approches actuellement disponibles de mise en œuvre de lutte intégrée (pratiques agricoles, nouvelles technologies, politiques publiques et initiatives privées telles que la certification ou les labels) ayant pour objectif de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides.
- Évaluer le potentiel des approches décrites ci-dessus pour réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides et identifier les obstacles (réels ou perçus) qui limitent la mise en place et le déploiement de ces approches.
- Proposer des stratégies spécifiques en matière de développement et dissémination de bonnes pratiques dans l'ensemble de l'UE. Il s'agit notamment d'accroître la recherche et le transfert de connaissances entre secteurs et acteurs.
- Mettre en place une boîte à outil européenne contenant informations et orientations pertinentes ayant pour objectif de faire mieux connaître les outils les plus pertinents en matière de réduction de la dépendance des agriculteurs à l'utilisation des pesticides.

Cette description des objectifs démontre clairement que ce projet pilote a un objectif bien plus large que ne laisse supposer son titre. En effet, il aborde de nombreuses questions socio-économiques liées aux récentes politiques publiques européennes en matière de réduction de l'utilisation des pesticides tels que présentées dans tels qu'exprimés au niveau de la stratégie « Farm to Fork ».

MÉTHODOLOGIE

Le projet pilote s'est déroulé sur une période de près de deux ans (2021-2022) et a été coordonné par un consortium européen composé de consultants et d'experts spécialisés dans les questions traitées. Une série d'outils de collecte de données dans chacun des 27 États membres de l'UE a été utilisée. Tout d'abord, une recherche bibliographique approfondie a été effectuée dans chaque État membre dans les langues nationales afin de recueillir des exemples de pratiques, techniques et technologies de lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Cette revue bibliographique a également permis d'identifier les lignes directrices spécifiques par cultures conformément à la demande de l'Article 14(5) de la SUD développées par États membres. Plus de 300 entretiens avec les différents acteurs des filières agricoles et les pouvoirs publics ont également été réalisés ce qui a permis un examen approfondi de la possibilité de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides. Ces entretiens ont également permis d'analyser l'impact des politiques publiques et des initiatives privées ayant pour objectif de favoriser cette réduction de dépendance. Enfin, 12 études de cas ont été menées dans 10 différents pays, avec pour objectif spécifique, de rendre plus tangible et d'objectiver les informations recueillies lors des entretiens, en particulier en ce qui concerne les expériences de terrain, et pour étayer l'analyse.

En vue de renforcer l'analyse, le projet pilote a coordonné ses activités avec les projets de recherche en matière de lutte intégrée, passés et en cours, financés par l'UE afin de compléter les enseignements et les analyses du projet pilote.

Le projet pilote fournit un rapport qui comprend une partie descriptive (y compris un inventaire des pratiques, des techniques et des technologies de lutte intégrée et des lignes directrices spécifiques aux cultures) et une partie analytique, répondant aux objectifs spécifiques mentionnés ci-dessus, ainsi que des conclusions. Il fournit enfin 12 études de cas et une base de données à l'échelle de l'UE.

RÉSULTATS

Thème 1 : Identification et évaluation des pratiques et technologies efficaces pour réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides dans l'Union européenne

La vaste collecte de données a permis d'identifier environ 1300 pratiques, techniques et technologies de lutte intégrée contre les ennemis des cultures dans tous les États membres de l'UE inventoriés sur la base des huit principes de lutte intégrée tels que définis dans la SUD et

de 35 pratiques génériques adaptables à chaque culture et zone de production. **Ces exemples, ainsi qu'une évaluation de leur efficacité à l'égard des objectifs politiques, figurent dans la boîte à outil créée lors ce projet.** En effet, chaque type/groupe de pratiques a été évalué en fonction de son potentiel à contribuer à la réduction de la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides, de son coût de mise en œuvre et de son efficacité globale ? Cette analyse est présentée ci-dessous.

Approche		Réduction potentielle de l'utilisation des pesticides	Coût de mise en œuvre	Niveau actuel de mise en œuvre	Durabilité à long terme
Principe 1 - Prévention et suppression					
Conditions du site		Faible	Faible	Moyen	Haut
Rotation des cultures					
	Diversité des cultures (rotation/séquence des cultures)	Moyen à haut	Faible à haut	Faible à moyen	Haut
	Interculture	Faible à moyen	Faible à moyen	Faible	Haut
	Sous-semis	Faible à moyen	Faible	Faible	Haut
	Autres	Faible à moyen	Faible	Faible	Haut
Techniques de culture					
	Faux semis	Faible à moyen	Faible	Moyen	Haut
	Dates de semis	Faible à moyen	Faible	Moyen	Haut
	Densité des semis	Faible à moyen	Faible à moyen	Moyen	Haut
	Labour superficiel	Faible	Faible	Faible	Haut
	Travail du travail	Faible	Faible	Moyen	Haut
	Agriculture de conservation	Faible	Faible	Moyen	Haut
	Paillage	Haut	Faible	Faible	Haut
Cultivars résistants/tolérants et semences et matériel de plantation standard/certifiés					
	Cultivars compétitifs aux mauvaises herbes	Moyen	Faible	Faible	Moyen à haut

Approche		Réduction potentielle de l'utilisation des pesticides	Coût de mise en œuvre	Niveau actuel de mise en œuvre	Durabilité à long terme
	Cultivars résistants aux maladies ou aux parasites et tolérants produits par l'amélioration des plantes conventionnelle	Haut	Faible	Moyen	Haut
	Utilisation de semences certifiées	Moyen	Faible à moyen	Haut	Haut
	Cultivars résistants aux maladies ou aux parasites et tolérants produits par les nouvelles méthodes de sélection	Haut	Haut	Faible	Haut
Pratiques équilibrées de fertilisation, de chaulage et d'irrigation/drainage					
	Fertilisation équilibrée	Faible à moyen	Faible	Faible à moyen	Haut
	Irrigation	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Prévenir la propagation d'organismes nuisibles par des mesures d'hygiène					
	Mesures d'hygiène : nettoyage des machines	Faible à moyen	Faible	Moyen	Haut
Protection et amélioration des organismes bénéfiques importants					
	Conditions de l'habitat : haies, etc.	Moyen	Moyen	Faible	Haut
	Meilleure gestion de l'habitat	Moyen	Moyen à haut	Faible	Haut
Principe 4 - Méthodes biologiques, physiques et autres méthodes non chimiques					
	Contrôle biologique : utilisation de macro- et micro-organismes	Haut	Faible à moyen	Faible	Haut
	Contrôle biologique : utilisation d'autres substances naturelles	Haut	Faible à moyen	Faible	Haut
	Contrôle biologique :	Moyen	Faible à	Faible	Haut

Approche	Réduction potentielle de l'utilisation des pesticides	Coût de mise en œuvre	Niveau actuel de mise en œuvre	Durabilité à long terme
utilisation de biostimulants		moyen		
Mesures physiques : mécanique	Haut	Faible à moyen	Moyen	Haut
Mesures physiques : thermique	Moyen	Moyen à haut	Faible	Haut
Mesures biotechniques : pièges à phéromone	Moyen	Faible à moyen	Faible à moyen	Moyen à haut
Mesures biotechniques : confusion sexuelle	Moyen	Faible	Faible	Moyen à haut
Mesures biotechniques : pièges alimentaires, utilisation d'attractifs	Moyen à haut	Faible	Faible	Moyen à haut
Intelligence artificielle	Haut	Haut	Faible	Moyen à haut

Comme de nombreuses publications précédentes, il conclut que **les données actuelles sur l'utilisation des pesticides recueillies par EUROSTAT sont fragmentées** et ne permettent donc pas d'établir les tendances lourdes de leur utilisation réelle. **Les statistiques sur les ventes de pesticides (en tonnes) restent un bon indicateur de la quantité réelle de pesticides utilisés lorsque l'on considère des séries de données sur une période allant de trois à cinq ans.** Toutefois, ces mêmes statistiques ne fournissent pas suffisamment de détails sur l'intensité de l'utilisation des pesticides par type de culture et par usage ou groupe d'usages.

La majorité des États membres ont fixé des objectifs quantitatifs, voire qualitatifs, en matière de réduction des risques liés aux pesticides, alors qu'un seul État membre (la France) a établi un objectif quantitatif de réduction de l'utilisation des pesticides (ventes de pesticides).

Ces mêmes États membres ont mis en place un large éventail d'activités pour garantir l'adoption de la lutte intégrée par les agriculteurs, y compris l'élaboration de lignes directrices spécifiques aux cultures et aux secteurs, des activités de formation et d'information ; et la fourniture de systèmes d'avertissement et des modèles de prévision. **L'inventaire des lignes directrices spécifiques aux cultures et aux secteurs telles que définies à l'Article 14, paragraphe 5 de la Directive sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (SUD) montre**

que les États membres ont adopté diverses approches lors de l'élaboration de ces lignes directrices, principalement en raison du fait que la SUD ne définit pas clairement ce que ces lignes directrices spécifiques doivent inclure. Le concept reste vague et a été interprété de façon différente par les États membres. Dans un nombre limité d'États membres (par exemple, la Belgique), ces lignes directrices ont été élaborées dans le but de surveiller et de contrôler l'adoption de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures par chaque agriculteur sur la base d'une démarche existante pour le contrôle d'autres domaines liées aux politiques en matière de santé sanitaire. Un deuxième groupe d'États membres (par exemple, le Danemark) a élaboré ces lignes directrices dans le but de promouvoir l'utilisation des techniques de lutte. Enfin, un troisième groupe d'États membres a élaboré ces lignes directrices pour présenter, en termes techniques/agronomiques, les meilleures approches et pratiques de mise en œuvre en œuvre de la lutte intégrée. **Ces lignes directrices élaborées en réponse à l'obligation de la SUD « coexistent » avec une variété d'autres lignes directrices publiques et privées souvent appelées « fiches de production », « itinéraires techniques »** développées par de nombreux acteurs fournissant des conseils techniques aux agriculteurs. Cette situation est amène une confusion relativement importante sur le terrain entre ce qui dérive de la demande réglementaire de la SUD et ce qui est la résultante d'initiatives privées ayant pour objectif de former les agriculteurs à de nouvelles techniques de production.

Thème 2 : Estimation du potentiel de réduction de la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides et de ses principaux facteurs et obstacles

Le thème 2 identifie et analyse les principaux facteurs influençant la réduction de la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides. De façon non-surprenante, les résultats suggèrent et confirment que la mise en place des pratiques de lutte intégrée est spécifique aux conditions agro-climatiques et aux différents types de production qui peuvent exister par espèce ; entraînant des différences significatives de mise en place des concepts de lutte intégrée, de leurs outils et des coûts associés.

Les principaux facteurs potentiellement influençant la réduction de l'utilisation des pesticides sont, tout d'abord, l'impact important des prises des positions de la société civile entraînant un cadre réglementaire favorable à l'action. Les **actions collectives** telles que les programmes opérationnels mis en œuvre par les organisations de producteurs peuvent (doivent) largement soutenir la mise en œuvre de pratiques de lutte intégrée, par exemple la surveillance des ravageurs (principe 2), le financement d'équipements coûteux (tels que les robots de désherbage) et la numérisation des exploitations agricoles. Au-delà

du rôle des organisations économiques agricoles, les labels et la certification constituent également des initiatives de mise en marché qui peuvent favoriser la réduction de l'utilisation des pesticides par la promotion d'étiquettes type « zéro pesticides ». Les fermes de démonstration et les projets de recherche financés par l'UE et les États membres présentent également des avantages en matière de consolidation et de transfert des connaissances.

Un certain nombre d'interactions, généralement positives, ont été identifiées dans le contexte de la réduction des pesticides par rapport à d'**autres objectifs tels que les pratiques de conservation des sols, la réduction future de l'utilisation des engrais et la fourniture de services écosystémiques**. Tirer parti de ces synergies, tant au niveau technique que comportemental, peut soutenir la conception d'une politique capable d'atteindre simultanément différents objectifs et d'obtenir de meilleurs résultats.

En ce qui concerne les obstacles à la réduction de la dépendance aux pesticides, les résultats du projet pilote suggèrent que le principal facteur qui sous-tend la réduction de l'utilisation des pesticides reste la **disponibilité d'alternatives économiquement viables**. L'étude montre qu'un certain nombre d'alternatives existent mais leur viabilité économique sur le long terme reste trop souvent à démontrer. Le **coût de mise en œuvre** de plusieurs de ces techniques reste élevé, ce qui pourrait entraîner une faible utilisation de ces technologies par les agriculteurs. Les achats collectifs d'équipements ou de solutions contractuelles peuvent constituer une option pour faire face à ces coûts. Un **manque de connaissances** et un comportement général conservateur parmi les agriculteurs peuvent entraver l'adoption des pratiques de lutte intégrée, ce qui pourrait ralentir le processus de réduction de la dépendance à l'utilisation des pesticides. Dans ce contexte, le rôle des services techniques de vulgarisation agricole est essentiel afin de combler cette lacune spécifique en matière de connaissances et stimuler l'adoption des pratiques de lutte intégrée. Le comportement conservateur des agriculteurs, qui aux dires de nombreuses parties prenantes ne souhaitent pas sortir du confort actuel de l'utilisation de pesticides, n'est pas vraiment démontré. Certaines études de cas démontrent une vraie volonté du secteur agricole à sortir des pesticides mais à la condition que de vraies alternatives économiquement viables sur du long terme soient disponibles. Pour eux, la transition ne se fera pas au détriment de la compétitivité des filières.

Thème 3 : Évaluation de la manière dont les politiques publiques, les systèmes de certification privés et d'autres stratégies contribuent à réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides

Dans le cadre du thème 3, les politiques existantes au niveau de l'UE et des États membres ont été analysées afin de comprendre comment, et dans quelle mesure, elles contribuent à réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides et si les besoins des agriculteurs sont suffisamment pris en compte par ces politiques.

Les différents niveaux de mise en œuvre des pratiques de lutte intégrée dans les États membres dépendent de plusieurs facteurs de nature juridique, comportementale et environnementale, ainsi que de différents niveaux de connaissances et de ressources. Le rôle des autorités en ce qui concerne la sensibilisation, la formation et la dissémination des connaissances est crucial. Les pouvoirs publics se doivent également garantir les financements de la transition et s'assurer la mise en place d'outils réglementaires adaptés aux objectifs de réduction de la dépendance à l'utilisation de pesticides.

Ce thème a également examiné la mesure dans laquelle les **préférences du marché et l'opinion publique peuvent influencer la réduction de la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides**, en concluant que ces deux leviers ne peuvent avoir qu'un impact limité sur les pratiques agricoles. Dans ce contexte, l'impact potentiel des systèmes de certification privés a également été analysé. Cependant, il est difficile de les commercialiser en raison de la faible demande, à l'exception du secteur des fruits et légumes.

Dans le cadre des politiques de l'UE, la **boîte à outils et les instruments de la PAC ont été utiles pour promouvoir et soutenir, au-delà des obligations, l'adoption de pratiques de lutte intégrée par les agriculteurs, mais dans une mesure limitée.** Alors que la nouvelle boîte à outils de la PAC a été enrichie de plusieurs outils susceptibles d'aider les États membres à financer l'adoption de la lutte intégrée, il reste à démontrer que ces mesures seront utilement activées par les États membres. Au moment de la rédaction du présent rapport (janvier 2022), les propositions des États membres n'étaient pas encore connues et les plans stratégiques nationaux non validés.

Thème 4 : Stratégies visant à renforcer les bonnes pratiques dans l'ensemble de l'UE

Le thème 4 examine les stratégies sur la manière de mieux disséminer les bonnes pratiques dans l'ensemble de l'UE. Il vise, également, à

identifier les moyens d'encourager et de promouvoir le changement dans l'utilisation des pesticides. Dans ce contexte, la présence de services de conseils agronomiques indépendants a fait l'objet d'une enquête. Leurs activités ont, aussi, été recensés. Si le rôle des acteurs du conseil agronomique peut être considéré comme important en ce qui concerne la réduction de l'utilisation des pesticides, la présence de conseillers varie considérablement d'un État membre à l'autre, et à tendance à diminuer. Plusieurs initiatives visent à créer des réseaux de conseillers au niveau européen, qui aurait pour objectif de couvrir l'ensemble des États membres. Cependant la langue reste un obstacle au transfert de connaissances entre pays et régions et un tel réseau ne traduit pas l'importance et la nécessité d'adapter les pratiques de lutte intégrée aux conditions locales de production.

Diverses initiatives, programmes et outils visant à favoriser le transfert de connaissances dans les États membres ont été recensés, y compris les fermes de démonstration et les projets financés par l'UE visant à permettre le transfert de connaissances lors de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. **La poursuite de l'intégration et de la coordination de l'information et des outils provenant de différentes ressources pourrait conduire à de meilleures pratiques pour un plus grand nombre d'agriculteurs.**

Liste des obstacles et des moteurs à la mise en place des principes de lutte intégrée

Le projet pilote a permis d'identifier les principaux obstacles et les facteurs clés à l'exploitation complète/optimale des techniques de lutte intégrée ; ce qui, à son tour, entraînera une réduction de la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides (une réduction d'usage).

Principaux moteurs	Principaux obstacles
<p>La pression exercée par la société civile et l'évolution des politiques publiques favorisent et stimulent les transitions vers une agriculture plus durable.</p> <p>Les actions collectives augmentent l'efficacité des plans d'action en matière de pesticides, réduisent les coûts et permettent d'étendre les avantages de la réduction de l'utilisation des pesticides à l'échelle régionale. En outre, les actions collectives semblent avoir un effet sur le comportement des agriculteurs, par exemple en incitant les agriculteurs à adopter des pratiques alternatives en</p>	<p>Manque de solutions de remplacement économiquement viables aux pratiques conventionnelles. Des solutions alternatives prometteuses peuvent exister, mais sont souvent encore au niveau du développement. En outre, l'efficacité de ces solutions de remplacement est généralement inférieure à celle des produits conventionnels. Il en résulte un effort supplémentaire de la part des agriculteurs qui doivent combiner plusieurs techniques, ce qui nécessite un savoir-faire avancé.</p>

Principaux moteurs	Principaux obstacles
<p>reflétant l'attitude d'autres agriculteurs vertueux.</p> <p>Des efforts supplémentaires de R & D sont nécessaires dans de nombreux domaines (des connaissances sur la biologie des organismes nuisibles, des méthodologies améliorées en matière de surveillance des organismes nuisibles, des modèles de prédiction, la mise au point de nouveaux modèles agricoles sont nécessaires). L'industrie doit investir davantage dans les biopesticides, l'amélioration des plantes, les nouveaux équipements agricoles, la robotisation et la numérisation. Ces innovations doivent couvrir l'ensemble des cultures en ne délaissant par les cultures mineures.</p> <p>La présence d'un réseau dense de conseil agricole indépendants est un facteur clé de la mise en place de la lutte intégrée, car les connaissances doivent être communiquées aux producteurs.</p> <p>Le développement de labels développés par les organisations économiques agricoles et de la certification entraînent la réduction de la dépendance à l'utilisation des pesticides, même si ces développements sont, pour l'instant, principalement limités au secteur fruits et légumes.</p> <p>Les politiques doivent jouer le rôle « de bâtons et de carottes » pour permettre une transition vers la lutte intégrée contre les ennemis des cultures n'entraînant pas de pertes de compétitivité des filières agricoles tout en considérant les problématiques environnementales. Des politiques efficaces et efficientes exigent une meilleure compréhension des processus décisionnels des agriculteurs.</p> <p>Les campagnes de promotion et la formation sont fondamentales pour combler les lacunes actuelles en matière de connaissances et stimuler l'adoption de pratiques de lutte intégrée à la ferme.</p> <p>Le renouvellement générationnel est utilisé comme levier pour faire évoluer les pratiques de culture vers une agriculture plus durable dans l'UE.</p>	<p>Le cadre réglementaire pour la mise en marché de produits alternatifs reste perçu comme trop lourd. Les quatre règlements d'application récents qui modifient les règles actuelles applicables aux micro-organismes visent à faciliter l'approbation des micro-organismes en vue de leur utilisation en tant que substances actives dans les produits phytopharmaceutiques et l'autorisation des produits qui en contiennent. Il s'agit d'une première tentative de la Commission de faciliter la mise en marché de produits alternatifs intéressants, mais une grande partie des parties prenantes considère que cet effort est loin d'être suffisants. Les coûts de mise en marché de produits alternatifs doivent être proportionnels aux risques de chaque groupe de produits et la durée du procédé d'autorisation doit être réduite de manière significative.</p> <p>Risques économiques des alternatives par rapport aux pesticides chimiques. Les coûts de mise en œuvre de la lutte intégrée au niveau des exploitations varient considérablement d'un système de culture à l'autre et d'une solution IPM à l'autre. Remplacer un pesticide chimique par un biopesticide alternatif avec la même efficacité agronomique n'a presque aucun coût. Cependant, lorsque la solution IPM repose sur une série d'outils coûteux comme la robotisation pour le désherbage mécanique et d'autres pratiques agricoles intelligentes, les coûts peuvent être trop élevés pour qu'un agriculteur seul puisse investir dans de tels équipements. Alors des approches collectives, financées par les pouvoirs publics, sont nécessaires.</p> <p>Absence potentielle de compensation (marché) pour que les agriculteurs modifient leurs pratiques (vers des pratiques plus coûteuses et plus risquées) — les certifications de lutte intégrée sont difficiles à valoriser hors secteur fruits et légumes. Nécessité d'établir de nouvelles chaînes d'approvisionnement pour faire face à des rotations plus longues des cultures.</p>

Principaux moteurs	Principaux obstacles
<p>Les systèmes fiscaux peuvent être efficaces s'ils sont précis et soutiennent une politique spécifique (par exemple, la réduction des risques) tout en générant un budget qui permet aux agriculteurs de passer à d'autres pratiques ou alternatives. Le système fiscal exige également la disponibilité de méthodes et de mesures alternatives économiquement viables.</p>	<p>Le manque de connaissances parmi les agriculteurs et l'incertitude quant à l'efficacité et à l'efficacité des alternatives peuvent entraver l'adoption des pratiques de lutte intégrée, ce qui ralentit le processus de réduction de la dépendance à l'utilisation des pesticides. La mise en place des outils de lutte intégrée exige plus de connaissances que la protection des cultures fondée sur l'utilisation de pesticides chimiques. De nombreux agriculteurs n'ont pas ces connaissances et n'ont pas accès à un conseiller agricole qui les guide dans leurs choix.</p> <p>Les difficultés rencontrées pour estimer les coûts sociétaux et environnementaux ainsi que les impacts sur la compétitivité des filières à long terme de l'utilisation des pesticides limitent le développement de l'adoption de la lutte intégrée. Des méthodes coûts/bénéfices sur la transition à court et long terme restent à développer.</p>

Comment prendre contact avec l'Union européenne ?

En personne :

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante : https://europa.eu/european-union/contact_fr.

Par téléphone ou courrier électronique :

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service :

- par téléphone :

via un numéro gratuit : 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),

au numéro de standard suivant : +32 22999696 ;

- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr.

Comment trouver des informations sur l'Union européenne ?

En ligne :

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr.

Publications de l'Union européenne :

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu>.

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.



Office des publications
de l'Union européenne

DOI: 10.2762/225
ISBN: 978-92-76-53694-9